



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 DECEMBRE 2023
SÉANCE N° 06 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BRUN Ophélie, Maire.

Présents : Jean Claude GALLARD, BREURE Gisèle, BRUN Maximin, BRUN Ophélie,

Représentés : BRUN Thierry représenté par Ophélie BRUN
Bertrand BONNEFOND (présent en visio) représenté par Gisèle BREURE

Secrétaire de séance : Maximin Brun

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2023
- ◆ Installation d'un site de radiotéléphonie dans le clocher de l'église
- ◆ Révision des tarifs de location des nuitées et du forfait ménage des gîtes touristiques
- ◆ Adhésion à l'AGEDEN – Association pour une Gestion Durable de l'Energie)

- ◆ Questions diverses

Ouverture de la Séance à 18h09

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

INSTALLATION D'UN SITE DE RADIOTELEPHONIE DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif New Deal, un Arrêté Ministériel a désigné la commune de Villard Notre Dame comme Zone Blanche. L'opérateur SFR a été désigné comme porteur du projet pour l'installation du dispositif de couverture, et a ainsi étudié et validé la faisabilité d'implantation d'antenne dans le clocher de l'église.

SFR souhaite louer la surface utilisée via une convention de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le projet NEW DEAL
- **PREND ACTE** que SFR sera porteur du projet pour l'installation du dispositif
- **DONNE POUVOIR** à Madame Le Maire pour signer la convention de location de surface avec SFR et tout autre document lié au projet



REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES NUITÉES ET DU FORFAIT MENAGE DES GITES TOURISTIQUES

Madame le Maire propose de revoir la location des gites à la nuitée et d'augmenter le forfait ménage. Actuellement, les gites NORD et SUD sont loués à la nuitée et le forfait ménage est facturé à 60.00 € le séjour.

Pour des raisons de logistique, Mme le Maire propose de louer pour deux nuitées au minimum et d'augmenter le forfait ménage à 80.00€.

Après écoute de l'exposé et débat, le conseil municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de louer les gites pour deux nuitées au minimum
- **DECIDE** d'augmenter le forfait ménage à hauteur de 80.00€ pour chaque séjour.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à diffuser le nouveau tableau des tarifs de location des gites et la mise à jour du BLOG de la Commune.

ADHESION A L'AGEDEN – ASSOCIATION POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que l'AGEDEN est partenaire des collectivités locales pour leurs projets énergie, en complémentarité avec TE38 et le CAUE. En Isère, l'AGEDEN accompagne plus de 100 communes chaque année.

Cette adhésion permettra à la Commune de Villard Notre Dame, de prendre part aux votes lors de l'Assemblée Générale de l'AGEDEN et participer à la Commission collectivité qui se réunit deux fois par an pour travailler sur les orientations futures de l'Association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADHERE** en tant que Commune à l'AGEDEN (Association pour une gestion durable de l'énergie) pour la somme de 100.00 € annuels. Cette somme sera imputée sur le budget communal à l'article 6281.

QUESTIONS DIVERSES

- **ZAEnR** : Présentation du zonage proposé par Anaïs J, qui est l'agent référent de la CCO, et Ophélie qui ont travaillé ensemble pour répondre aux demandes des services de l'État, qui excluent désormais toute autre énergie que le solaire pour les communes faisant partie des zones d'adhésion à un Parc National. La prochaine étape est de lancer la consultation du publique sur le site de la commune et affichage en mairie avant de prendre une délibération validant ce zonage.
- **NEXTSTEP** : Suite à la présentation au conseil municipal de la société NEXTSTEP qui souhaite installer une centrale de type STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage), entre le lac de Buclet à Bourg d'Oisans, et la commune de Villard-Notre-Dame, les membres du conseil exposent chacun leur tour leur ressenti et avis. Il est conclu de laisser la société avancer dans leurs démarches, même si le conseil municipal garde pour le moment un avis très mitigé quant à ce projet.



- Avancement AFP : Ophélie a rencontré récemment Aymeric B. (FAI) pour faire un point sur l'avancement du projet. Le dossier a été déposé sur le site de la Région AURA, la prochaine étape sera de constituer un groupe de travail comprenant des propriétaires et la commune. Un courrier sera envoyé en ce sens en début d'année 2024 pour une première réunion au mois de Mars.
- Point sur les réparations et achats à faire dans les gîtes.
- Point d'information sur la zone de protection des Tetras Lyre sur le Carrelet : Un nouveau dispositif est en test pour cet hiver 23/24, avec des piquets plus long (afin que les équipes du Parc des Écrins n'aient pas à relever pendant l'hiver), les fanions qui étaient déjà en place les années précédentes, des cordes pour diriger les skieurs dans la bonne direction à la descente, et un panneau installé à l'entrée de la forêt.

La séance est levée à 19h52

Le Maire, Ophélie

BRUN

